



RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

**PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE OLIVIER DUMAIS,
LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021**

Chères lambertines, chers lambertins

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous fait rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2020, tel que vérifié par la firme Blanchette Vachon et associés.

L'exercice financier 2020 de la Municipalité s'est terminé avec un excédent des revenus sur les dépenses de 1 757 403 \$. Les revenus totaux ont été de 10 945 746 \$ alors qu'ils avaient été de 10 665 533 \$ en 2019. L'excédent de fonctionnements non affecté s'est soldé au 31 décembre 2020 à 2 803 440 \$, comparativement à 1 630 346 \$ pour l'année précédente. Le solde disponible du fonds de roulement à la fin de l'année 2020 était quant à lui de 645 851 \$, alors qu'il se situait à 763 943 \$ au 31 décembre 2019. L'endettement total net à long terme s'est soldé au 31 décembre 2020 à 13 578 541 \$, en augmentation de 2 413 491 \$ par rapport au solde de l'an passé.

De façon plus concrète, le surplus réalisé en 2020 se détaille sommairement comme suit : des revenus de taxes additionnels de 220 781 \$; de la subvention Covid de 368 839 \$ du gouvernement du Québec; de surplus de droits de mutation (parc industriel) de 143 326 \$; de la vente de terrains au montant de 652 038 \$ et de dépenses non réalisées en raison de la Covid de 144 175 \$.

Dans ce rapport financier 2020, les représentants de la société de comptables professionnels agréés Blanchette Vachon concluaient que les états financiers consolidés présentaient une image fidèle de la situation financière de la Municipalité, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

En terminant, je désire vous assurer que nous poursuivons notre gestion rigoureuse des finances publiques ainsi que l'optimisation des ressources dans l'offre de services municipaux de qualité.

Olivier Dumais, maire

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL 2020

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la Municipalité doit publier la rémunération globale reçue par chaque membre du conseil dans le cadre de ses fonctions.

Membres du conseil	Rémunération	Allocation	Rému. MRC	Alloc. MRC	Régie	Total
Olivier Dumais, maire	28 347.80 \$	14 176.76 \$	2 607.12 \$	1 303.56 \$	485.01 \$	46 920.25 \$
Germain Couture, conseiller au siège no. 1	6 489.00 \$	3 244.52 \$				9 733.52 \$
Dave Bolduc, conseiller au siège no. 2	6 489.00 \$	3 244.52 \$				9 733.52 \$
Renaud Labonté, conseiller au siège no. 3	6 489.00 \$	3 244.52 \$				9 733.52 \$
Geneviève Cliche, conseillère au siège no. 4	6 489.00 \$	3 244.52 \$			1 131.69 \$	10 865.21 \$
Caroline Fournier, conseillère au siège no. 5	6 489.00 \$	3 244.52 \$				9 733.52 \$
Anick Campeau, conseillère au siège no. 6	6 489.00 \$	3 244.52 \$				9 733.52 \$